SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 11 MARS 2024 À 19 h 00 SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD

Sont présents à la séance, les conseillères et conseillers :

Mesdames : Karine Fournier, Anne Minville et Nathalie Dorion

Messieurs : Nelson Fournier et Thierry Ratté

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à tous.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no : 2024-054

Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point affaires nouvelles demeure ouvert

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 et 12 février 2024 et du 4 mars 2024
4. Rapport du maire et des conseillers
5. Correspondance

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Acceptation des déboursés de février 2024 au montant de 97 545,38 $

6.2 Acceptation de la liste suggérée de paiements au montant de 90 029,87 $

6.3 Renouvellement du contrat d'intégration au travail de monsieur Jean-Bernard Minville

6.4 Inscription de la directrice générale à la Tournée de zones 2024 de l'ADMQ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 Rapport final des pertes de recettes tarifaires et d'achalandage 2023 par rapport à 2019 - TACIM

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Opération cadastrale – Lot 5 968 302

10.2 Demande d'aide financière et acquisition d'une hotte pour l'Espace Esdras-Minville

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport d'ouverture de soumission – conception et construction d'une piste à vague (pumptrack)

11.2 Commandite au club Les As de la motoneige

12. RECONNAISSANCE DU MILIEU

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

3- <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 12 FÉVRIER 2024 ET DU 4 MARS 2024</u>
Résolution no : 2024-055

Après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

D'approuver les procès-verbaux du 5 et 12 février et du 4 mars 2024 tels que formulés par la greffière-trésorière.

4- <u>RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS</u>

Monsieur le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois et informe qu'ils feront abstraction des réunions de travail et ordinaire du conseil municipal. Le rapport de chacun des conseillers et de monsieur le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

5- <u>CORRESPONDANCE</u>

Monsieur le maire fait la lecture des correspondances reçues et émises.

6- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 <u>ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE FÉVRIER 2024 AU MONTANT DE 97 545,38 $</u>
Résolution no : 2024-056

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 29 février 2024 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE les déboursés de février 2024 au montant de 97 545,38 $ soient acceptés.

6.2 <u>ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 90 029,87 $</u>
Résolution no : 2024-057

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 7 mars 2024 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 90 029,87 $ et que la greffière-trésorière procède aux paiements.

6.3 <u>RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL DE MONSIEUR JEAN-BERNARD MINVILLE</u>

Résolution no : 2024-058

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'intégration au travail de monsieur Jean-Bernard Minville arrive à échéance et que le conseil municipal et l'employé expriment le désir de le renouveler ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le renouvellement du contrat d'intégration au travail de monsieur Jean-Bernard Minville soit demandé à Emploi-Québec ;

QUE la durée de l'entente soit de 52 semaines à compter du 14 avril 2024 à raison de 25 heures par semaine au taux horaire actuel de monsieur Minville ;

QUE la municipalité de Grande-Vallée accepte la responsabilité du projet Contrat d'intégration au travail pour l'année 2024-2025 ;

QUE madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale, soit autorisée au nom de la municipalité de Grande-Vallée à signer tout document officiel concernant le projet et ce avec le gouvernement du Québec ;

QUE la municipalité de Grande-Vallée s'engage par son représentant à couvrir tous coûts dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec, dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

6.4 INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA TOURNÉE DE ZONES 2024 DE L'ADMQ

Résolution no : 2024-059

CONSIDÉRANT QUE la prochaine tournée de zones aura lieu le 14 mai 2024 à New Richmond pour le secteur de la Gaspésie et les Îles ;

CONSIDÉRANT QUE la tournée portera sur les deux sujets suivants :

- Les renseignements personnels en contexte municipal : entre prudence et transparence
- Les rôles des principaux acteurs du milieu municipal : quand le rôle de l'un a pour limite le rôle de l'autre ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif pour assister à la tournée est de 385 $ plus taxes, dîner inclus ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la directrice générale participe à la formation dans le cadre de la Tournée de zones 2024 le 14 mai 2024 à New Richmond ;

QU'advenant le cas où la directrice devrait passer la nuit à New Richmond, les coûts d'hébergement soient à la charge de la municipalité;

QUE les frais de formation et de déplacement soient assumés par la municipalité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT

8.1 <u>RAPPORT FINAL DES PERTES DE RECETTES TARIFAIRES ET D'ACHALANDAGE 2023 PAR RAPPORT À 2019 - TACIM</u>
Résolution no : 2024-060

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement à une aide ponctuelle de 18 071 $ pour soutenir la relance des services de transport adapté et assurer leur continuité ;

CONSIDÉRANT QU'UN rapport final des pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies en 2023 par rapport à l'année de référence 2019 doit également être soumis au MTMD ;

CONSIDÉRANT QUE le TACIM a produit ce rapport qui démontre :

- Perte de recettes 4 013 $
- Perte d'achalandage 344 $

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le rapport final des pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies en 2023 par rapport à l'année de référence 2019, dans le cadre de l'aide ponctuelle annoncée au budget 2023-2024 pour soutenir la relance du transport collectif en 2023, soit approuvé tel que présenté par le TACIM.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 <u>OPÉRATON CADASTRALE – LOT 5 968 302</u>
Résolution no : 2024-061

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre a soumis un projet de lotissement pour le lot 5 968 302 pour le remplacement de 1 lot par 2 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre parcellaire numéro 1391545 est conforme au règlement de lotissement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de morcellement vise à permettre le remplacement du lot 5 968 302 par les lots 6 620 848 et 6 620 849 ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE le plan projet d'opération cadastral numéro 1391545 pour le lot 5 968 302 préparé par monsieur Gérard Joncas, arpenteur-géomètre sous sa minute 6663, soit accepté tel que présenté ;

QU'UN permis de lotissement soit émis conformément au plan de cadastre parcellaire numéro 1391545.

10.2 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET ACQUISITION D'UNE HOTTE POUR L'ESPACE ESDRAS-MINVILLE</u>
Résolution no : 2024-062

CONSIDÉRANT QUE l'Espace Esdras-Minville abrite le Café/boutique Pub Victory Farm qui opère actuellement de juin à septembre et qui est le seul établissement à offrir le service de déjeuner à tous les jours en saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE le Café/boutique Pub Victory Farm a le projet de prolonger sa plage d'ouverture, entre autres pendant la saison hivernale où les services de restauration sont restreints ;

CONSIDÉRANT QUE dû à de nouvelles normes, notre assureur exige qu'une hotte avec système de protection incendie intégrée soit installée afin de permettre que le Pub Victory Farm puisse continuer ses opérations ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été obtenues pour l'achat et l'installation de la hotte :

- Ferblanterie Gaspésienne – Grande-Rivière 26 000 $ plus taxes ;
- Décartecq – Amqui 45 800 $ plus taxes ;

CONSIDÉRANTQUE l'achat et l'installation de cet équipement sont admissibles à une subvention de la MRC dans le cadre du Fonds des municipalités d'une somme ne dépassant pas 50 % des dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait être admissible à une aide ponctuelle auprès de la SADC ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents;

QUE la directrice générale, madame Ghislaine Bouthillette, soit autorisée à présenter pour et au nom de la Municipalité de Grande-Vallée une demande d'aide financière auprès du Fonds des municipalité de la MRC Côte-de-Gaspé et auprès de la SADC pour l'achat d'une hotte commerciale pour l'Espace Esdras-Minville ;

QUE la soumission de Ferblanterie Gaspésienne soit acceptée au montant de 26 000 $ plus taxes.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE À VAGUE (PUMPTRACK)

Résolution no : 2024-063

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres a été affiché sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la conception et la construction d'une piste à vague (pumptrack) ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit :

- Tessier Récréo-parc au coût total de 206 553,99 $ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme au devis ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la soumission de Tessier récréo-parc pour la conception et la construction d'une piste à vague (pumptrack) soit acceptée au coût de 206 553,99 $ taxes incluses.

11.2 <u>COMMANDITE AU CLUB LES AS DE LA MOTONEIGE</u>
Résolution no : 2024-064

CONSIDÉRANT QUE le club Les As de la motoneige a le projet d'aménager un garage à Grande-Vallée pour l'entreposage et l'entretien de leur machinerie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de contribuer au développement des organismes de sa région ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la Municipalité de Grande-Vallée contribue au projet d'aménagement d'un garage pour le Club Les As de la motoneige par une commandite d'une somme de 1 000 $;

Qu'il soit réitéré à l'organisme que, s'il choisit d'alimenter le bâtiment via la borne fontaine située sur le terrain d'Écocèdre, il devra prendre en charge les travaux ;

QU'il soit réitéré à l'organisme que :
- La canalisation qui assure le service à cet endroit, longe le terrain de Bois Granval GDS ;
- Cette canalisation passe sous la nouvelle balance installée sur le terrain de GDS ;
- Advenant un bris, cette conduite sera condamnée par la municipalité.

12- RECONNAISSANCE DU MILIEU

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens présents à soumettre leur question

14. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>
Résolution no : 2024-065

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance ordinaire à 19 h 20

_____	**_____**
Noël Richard	**Ghislaine Bouthillette**
Maire	**Directrice générale et greffière-trésorière**

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.